



## CDAS DU 03 DECEMBRE 2013

### DECLARATION LIMINAIRE

La situation sociale et économique du pays est d'une extrême gravité, le pouvoir d'achat des ménages enregistre une baisse continue. Les fonctionnaires des Finances Publiques ne sont pas épargnés puisque leurs salaires sont gelés depuis 3 ans et que le gel du point d'indice est confirmé pour 2014 et qu'il faut ajouter à cela la réduction des plans de qualification, la baisse des crédits de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les suppressions d'emplois qui entraîneront une nouvelle dégradation des conditions de travail.

C'est donc avec consternation que nous avons appris la réduction annoncée de 16 à 20 millions d'euros sur le budget de l'action sociale interministérielle pour 2014 et donc la suspension voir la suppression de certaines prestations.

La CGT Finances Publiques condamne et refuse ces mesures. En effet, ces propositions sont uniquement comptables et ignorent les besoins réels des agents.

La prévision d'une suspension de l'aide à l'installation des nouveaux agents, alors même que les logements sociaux sont de plus en plus rares et que les loyers explosent, est une véritable ineptie.

La suppression de la tranche d'aide minimale des CESU (excluant de fait 41 % des bénéficiaires actuels) alors même que le gouvernement annonce une mesure de création de 100 000 places en crèche en est une autre.

L'état employeur ne participera pas à cet effort national de création de places en crèche.

Cette amputation des crédits sociaux, qui va s'ajouter aux autres mesures relatives au pouvoir d'achat, est insupportable et inadmissible. L'action sociale aux Finances ne permettra plus d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles dans tous les domaines : restauration, logement, enfance, loisirs, et aides pour les situations difficiles.

La CGT Finances Publiques revendique :

- ✓ une augmentation de 25 % des crédits de l'Action Sociale Interministérielle ;
- ✓ un budget équivalent à 3 % de la masse salariale pour la politique en direction des familles (crèches, aide au maintien à domicile, aides à la scolarité et au handicap...) ;
- ✓ une véritable politique du logement avec un budget de 1 % de la masse salariale ;
- ✓ maintien des associations existantes pour les restaurants ;
- ✓ des créations d'emplois d'assistantes de service social à hauteur du nombre croissant des demandes.

*LAON, le 3 décembre 2013.*